

1) de la déviance à la délinquance

Comme nous l'avons vu la déviance est à la fois une situation sociale de non conformité aux normes mais aussi un processus de désignation lors d'interactions sociales; la délinquance, quant à elle, se définit en sociologie comme la partie de la déviance **juridiquement sanctionnée**. Elle renvoie donc explicitement au contrôle social formel.

2) la définition sociologique de la déviance

Pour autant, le concept de délinquance est parfois présenté dans un sens beaucoup plus large dans le débat public: associé aux actes d'incivilité ou à la violence ou encore aux transgressions des lois en vigueur à l'exception des plus graves (on les distingue ici des crimes). Il convient donc de clarifier la distinction déviance /délinquance en insistant sur la dimension juridique retenue par la définition sociologique; celle-ci implique donc nécessairement une délimitation institutionnelle en lien avec le **contrôle social formel**.

3) la distinction déviance/délinquance permet de s'interroger sur l'évolution des valeurs, normes, des mentalités et du contrôle social dans les sociétés.

Pour illustrer cette distinction on pourra évoquer de nombreuses situations; l'exemple de l'avortement en France est intéressant à commenter de ce point de vue: acte délinquant jusqu'à la loi Veil puis non délinquant depuis, mais acte encore déviant pour certaines communautés religieuses.